

N° 2025/02

Commune de Saint Paul Cap de Joux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **7 février 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Jean-Philippe MOULY, Thierry VIALARD, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT, Zalifaou BERNÈS, Ernest DURAND, Brigitte BILLOUX.

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Vote des subventions aux associations

M. le Maire rappelle que les dossiers de demande de subvention déposés au titre de l'exercice 2025 ont été examinés en réunion préparatoire avec les adjoints et propose de valider leurs propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Montant attribué
AAPPMA Société de pêche	500 €
ACCA Société de chasse	300 €
Amicale des sapeurs-pompiers	300 €
Anciens combattants et prisonniers de guerre	100 €
Arts Martiaux	300 €
BDSP Basket club	2300 €
Cadajoux Bio	300 €
Comité des fêtes	5200 €
Coopérative sportive et culturelle école	300 €
FNACA	100 €
INICI	300 €
Lous Desferrats	300 €
MAAYAN	300 €
Pays d'Agout Football Club	2000 €
Pétanque St Paulaise	300 €
Ping Saint Paulais	2300 €
Subvention Exceptionnelle Pimprenelles	500 €
Ste Cécile de Plane Sylve	300 €
Vélo Sport Léo Lagrange	700 €
ADMR St Paul Cap de Joux	2000€
Croix Rouge - Autabus	200 €

Les Restos du cœur	400 €
FFDSB Amicale des donneurs de sang bénévoles de Puylaurens	200 €
Cœur de nuage	200 €
Total Général	19700 €

Il est noté que les subventions ont été votées à l'unanimité et que les conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote des subventions destinées aux associations dont ils sont représentants, adhérents ou administrateur.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Laurent VANDENDRIESSCHE

Le Secrétaire de Séance :

Michel BELAVAL

